



## Intérêt général et intérêts particuliers



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

La formule est bien connue : « *la somme des intérêts particuliers ne constitue jamais l'intérêt général* ». Le modèle des courses françaises est précisément associatif. Les sociétés mères sont des associations qui regroupent les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs et les jockeys. D'une façon ou d'une autre, tous les participants au sein des instances – nationales comme régionales – servent ces membres de l'association dans un esprit coopératif et mutuel.

La juxtaposition dans ces instances de personnalités diverses incite à réfléchir à la manière de trouver les équilibres pour un seul objectif : le développement de la filière. Les intérêts catégoriels exprimés – souvent de façon agressive – visent le court terme. Voir plus loin, telle est l'obligation pour servir le bien commun

### Les intérêts catégoriels sont parfaitement légitimes

Les intérêts de chaque catégorie composant les Comités, commissions, conseils etc...sont

## Vendredi 30 janvier 2015 – N° 62

parfaitement légitimes et même essentiels. Lorsqu'un représentant des propriétaires défend une mesure qui sert directement les intérêts des propriétaires, il est dans son rôle. Il a été élu pour représenter les propriétaires et il le fait. Rien de condamnable. Il en va à l'évidence de même lorsque tel ou tel intervient au niveau national pour défendre sa région. Nous sommes donc dans une parfaite logique.

Une logique d'autant moins contestable qu'en général, beaucoup des revendications exprimées s'inscrivent dans une démarche finalement cohérente avec le fonctionnement institutionnel des courses défini par l'Etat au travers de lois et décrets. Souvent, elles sont concrètes et méritent d'être défendues. Pour autant, il n'est pas possible de piloter une institution comme la nôtre sans inscrire la stratégie dans une vision d'ensemble. Il faut aller au-delà des revendications catégorielles de court terme, pour définir ensemble une seule et même stratégie au nom de l'intérêt commun.

### Face aux intérêts catégoriels, propriétaires et éleveurs sont dans le même bateau

Quelques exemples récents montrent bien les dangers de dérive. Lorsqu'on a, à juste titre, réformé la notion de « nés et élevés » pour la rendre plus conforme à la réalité des choses, le lobbying de ceux qui s'estimaient lésés a été très violent, affirmant que l'élevage français se trouverait en péril. La suite aura prouvé le contraire, et le parc d'étalons en France a retrouvé un standard très élevé. Lorsqu'on a

# Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85  
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



réformé le mode de distribution des indemnités de transport, quelques-uns parmi les principaux bénéficiaires ont déclenché une réelle offensive médiatique hors de proportion avec la réalité des enjeux.

C'est la raison pour laquelle, dès la création de l'Association PP en 1990, nous avons voulu rassembler dans une seule et même association des propriétaires et des éleveurs, avec deux vice-présidents, aujourd'hui Baudouin de la Motte Saint Pierre (pour les éleveurs) et Eric Péchadre (pour les propriétaires) qui travaillent main dans la main.

C'est la raison pour laquelle nous avons rassemblé autour du label commun de l'Union pour le Galop Français, les propriétaires et les éleveurs PP, les AQPS qui défendent autant les propriétaires que les éleveurs, les Permis d'entraîner, des éleveurs et propriétaires d'Anglo-Arabes.

## Des représentants ancrés dans les territoires

La philosophie de nos associations permet aussi de développer une base de programme qui défend des intérêts parfaitement définis et conformes à l'intérêt national. Depuis notre création, nous mettons au cœur de notre action le développement basé sur les acteurs des courses qui ont fait le choix de jouer la carte des courses et de l'élevage français, qui produisent et investissent dans nos « FR » qui mettent des chevaux à l'entraînement en France et ne cherchent pas par priorité la spéculation internationale. Cette philosophie rassembleuse est facile à partager avec les AQPS, très ancrés

dans les territoires du Centre-Est et de l'Ouest de la France, comme avec les Permis d'Entraîner et les amateurs de l'obstacle.

## La pyramide garante du bien commun

C'est ainsi que nous pouvons asseoir une partie de notre action sur la volonté de maintenir un programme de courses fondé sur le modèle de la pyramide dans une recherche permanente de l'équilibre. Nous ne jouerons jamais les petits contre les gros, les intérêts des uns contre ceux des autres. Amateurs de compétition, nous voulons que les courses françaises de compétition au plus haut niveau, en obstacle comme en plat, se situent au sommet mondial.

Et pour en assurer l'existence, il faut assurer un maillage de passionnés nombreux et réparti sur tout le territoire. Il faut aussi mettre en place des retours suffisants à ceux qui fournissent au quotidien les courses en partants, et réalisent ainsi la recette. Organiser la cohabitation des intérêts tout en se projetant dans un avenir de croissance, telle est l'impérieuse nécessité pour définir le bien commun.

Le bien commun, c'est l'unique but. Par définition, un équilibre est instable. Le rechercher, l'ajuster, ne jamais le bousculer, tel est l'esprit qui anime notre équipe et celles de nos partenaires avec lesquels nous bâtissons ensemble un plan stratégique pour le Galop, que nous proposerons aux acteurs de la filière lors des élections de cette fin d'année 2015.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*